



**FICHE D'INSCRIPTION  
ÉCOLE DE NATATION 2022 / 2023**

L'inscription à l'école de natation donne accès à un cours par semaine sur trente semaines hors période de vacances scolaires et jours fériés éventuels. Le planning des trente séances est fourni à l'inscription. Le présent document doit être daté, signé et accompagné du règlement afin de valider l'inscription pour l'année.

NOM de l'enfant : .....

PRÉNOM de l'enfant : .....

Date de naissance : ...../...../.....

NOM & PRÉNOM du responsable légal : .....

Adresse : .....  
.....  
.....

N° TEL : ..... Ou .....

Adresse Mail : .....@.....

Niveau :  Jardin Aquatique       Apprentissage 1       Apprentissage 2  
 Perfectionnement 1       Perfectionnement 2

Jour du Cours : .....

Heure du Cours : .....

Je, soussigné(e), ....., autorise le centre aquatique CALYSSIA à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident pendant la présence de l'enfant au sein de l'établissement.

J'autorise l'établissement CALYSSIA à prendre mon enfant en photo au cours de l'année (*publications site internet, réseaux sociaux*).

Je certifie avoir pris connaissance du fait que le centre CALYSSIA ne peut garantir le niveau final de l'enfant en fin d'apprentissage. Chaque enfant évoluant à son propre rythme.  
Par ailleurs, toute inscription est ferme et définitive (cf. article 2 des conditions générales de vente).

Je certifie l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus, avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente présentées ci-dessous.

Date : ...../...../.....

Signature :



## Conditions générales de vente

### ARTICLE 1

Seuls les inscrits aux activités aquatiques sont autorisés à y participer en présence d'un éducateur sportif du Centre Aquatique Calyssia.

### ARTICLE 2

I. Pour être admis en qualité d'adhérent aux activités aquatiques, il est nécessaire d'avoir réglé sa cotisation annuelle selon le tarif en vigueur affiché à l'entrée du Centre Aquatique.

II. Le non-paiement de la totalité de la prestation entraînera un refus d'accès au cours.

III. Pour nos formules Natation Adultes, Enfants, Jardin Aquatique et Bébés Nageurs, les horaires sont fixes, pas de possibilité de report ou de récupération, cependant en cas de force majeure, notamment pour des raisons de sécurité, la direction se réserve le droit de modifier ou reporter certaines séances.

IV. Le rythme des activités est établi sur le calendrier scolaire. Les cours sont suspendus pendant les vacances (zone B) et les jours fériés. Le planning des séances prévues sur l'année 2022/2023 est fourni lors de l'inscription.

### ARTICLE 3

- L'accès aux vestiaires se fait 15 minutes avant le début de la séance. Le passage de la carte d'accès « Activité » en borne (tourniquet) est obligatoire pour accéder aux séances.  
Pour le bon déroulement du cours, il est demandé de respecter les horaires. Toute personne accusant un retard de plus de 10 minutes se verra refuser l'accès à l'activité.
- L'Adhérent des activités aquatiques doit se conformer aux instructions de l'éducateur sportif (diplômé d'Etat), responsable du bon déroulement du cours. Tout manquement aux instructions entraînera la totale responsabilité du client en cas d'accident.
- Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les enfants inscrits en Jardin Aquatique peuvent être accompagnés dans les vestiaires. Dès que l'éducateur sportif prend le groupe en charge, les accompagnants doivent obligatoirement évacuer cette zone et regagner le hall d'accueil.

### ARTICLE 4

Le Centre Aquatique Calyssia s'engage à fournir tout le matériel pédagogique nécessaire au cours.

### ARTICLE 5

L'Adhérent des activités aquatiques s'engage à respecter le règlement intérieur de la piscine dont un exemplaire est affiché.

Le Centre Aquatique Calyssia se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses abonnés et les conditions d'hygiène.

### ARTICLE 6

Pour le bon fonctionnement, le Centre Aquatique Calyssia se réserve le droit d'apporter tout complément ou modification à ces conditions générales. Les adhérents en seront informés par voie d'affichage.

### ARTICLE 7

Le Centre aquatique attire l'attention des usagers sur le fait que les activités et services proposés peuvent comporter des risques. Ceux-ci sont donc formellement déconseillés à toute personne en mauvaise santé ou présentant des troubles d'ordre médicaux susceptibles de s'aggraver du fait de leur pratique (notamment problèmes cardiaques, respiratoires, osseux). N'oubliez pas de consulter votre médecin avant de pratiquer une activité sportive.

### ARTICLE 8

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la société VM59280. Elles sont indispensables pour la conclusion et la gestion de votre abonnement. Les destinataires des données sont les services administratifs. Le délai de conservation des données est de 5 ans à compter de la fin de votre contrat d'abonnement. Sur justificatif de votre identité, vous bénéficiez d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, d'un droit à la limitation des traitements, à la portabilité sur les informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données à l'adresse mail suivante : [dpo@vert-marine.com](mailto:dpo@vert-marine.com) ou par courrier à l'adresse postale suivante : SAS VERT MARINE – A l'attention du Délégué à la Protection des Données - 4 rue de l'Industrie – 27930 GRAVIGNY. Vous bénéficiez également d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Nom Prénom abonné :

Fait à ..... le .....

Signature de l'adhérent précédée de la mention « lu et approuvé » :